

Réf: Dossier 242397

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « JUNIOR BASSYH DEVAL EXPRESS » en abrégé « JBD ( EXPRESS) »

Siège Abidjan, Koumassi, Abidjan commune de koumassi quartier SICOGI non loin du maquis LAMPO lot 62 ilot 123, Lot 62, Ilot 123

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 31 Juil 2023, et enregistrés au CEPICI le 16 Août 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « JUNIOR BASSYH DEVAL EXPRESS

» en abrégé « JBD ( EXPRESS) »

Objet : La société a pour objet dans tous pays et particulièrement en COTE D'IVOIRE :

Transport ; Prestations Diverses. Et pour la réalisation de l'objet social :

-l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tout fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Koumassi, Abidjan commune de koumassi quartier SICOGI non loin du maquis LAMPO lot 62 ilot 123, Lot 62, Ilot 123

Dirigeant(s) M DEVAL BASSYH RAOUL JUNIOR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-09221 du 18/08/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°60531/GTCA/RC/2023 du 18/08/2023

